

Délibération
N° 2019-001

extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

**OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE À LA DÉMISSION
DU 1^{ER} ADJOINT DE SES FONCTIONS**

Date de la convocation : 21/01/2019

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. BERTRAND Michel, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

- Mme FILIPPI Augusta a donné procuration à M. Jean-Jacques PADOVANI

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 1
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur PETROGNANI Pierre de ses fonctions de 1^{er} adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Préfet a accepté cette démission par courrier du 17 décembre 2018.

La démission de M. Petrognani Pierre, de ses fonctions de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal, prend donc effet au 17 décembre 2018.

Par conséquent, l'arrêté de délégation accordé par le Maire à M. Petrognani devient caduc à compter de cette même date.

M. le Maire explique que, suite à cette démission, le Conseil Municipal peut décider :

- soit de supprimer le poste d'adjoint,
- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire.

M. le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2014, le Conseil Municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 6.

M. le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et informe le Conseil que la délégation de fonction qui était accordée à M. Petrognani à savoir la délégation du personnel sera assurée directement par lui.

M. le Maire précise que la suppression du poste d'adjoint modifiera automatiquement l'ordre du tableau du conseil : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

le conseil ouï l'exposé de monsieur le maire après en avoir délibéré, décide

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- ✓ De supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 5 le nombre des adjoints au Maire de la Commune
- ✓ Le tableau des adjoints est donc modifié ainsi :

1 ^{er} adjoint	Mme CASANOVA Nicole
2 ^{ème} adjoint	M. BERTRAND Michel
3 ^{ème} adjoint	Mme FORNESI Marie-Dominique
4 ^{ème} adjoint	M. SCANIGLIA Didier
5 ^{ème} adjoint	Mme MANDRICHI Marie Paule

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le [redacted]
et publication ou notification
du [redacted]